



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Révision à mi-parcours du contrat de territoire Hattgau-Soultzerland

Rapport n° CP/2013/390

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

Par délibération du 31 mars 2011, l'assemblée plénière a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire Hattgau-Soultzerland.

Le contrat de territoire du Hattgau – Soultzerland a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa réunion du 23 mars 2009 pour la période 2009 – 2014. Il a été signé par l'ensemble des partenaires locaux le 26 juin 2009.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 5 673 710 €, dont **4 367 720 €** ont été impactés sur l'enveloppe de référence du contrat.

Fin 2011, un bilan d'exécution à mi-parcours a été réalisé et présenté aux élus signataires du contrat. Suite à cette présentation, un nouveau recensement des projets inscrits aux volets 1 et 2 a été effectué par les collectivités et l'annexe financière du contrat a été complétée pour la période 2012 – 2014.

1 – Bilan de l'exécution du contrat à mi-parcours

Le bilan réalisé en fin d'année 2011, à l'issue des trois premières années, fait apparaître qu'un **montant total de subventions s'élevant à 2 033 413,56 € a été attribué**, représentant un taux de consommation de **46,56 % de l'enveloppe contractualisée**.

La part du **volet 1** des subventions votées est de **1 298 865,04 €**. Par rapport à l'enveloppe contractualisée, le montant des subventions attribuées au titre du volet 1 représente 45,49 % du montant des aides prévisionnelles inscrites dans l'annexe financière du contrat.

S'agissant du **volet 2**, les aides attribuées par le Département s'élèvent à **734 548 €** au cours des trois premières années du contrat. Ces attributions représentent 48,5 % de l'enveloppe contractualisée.

Le tableau ci-après indique les montants de subventions attribués au cours de la période 2009 – 2011, regroupés par thématiques.

Thématique	Volet 1	Volet 2	Total des subventions attribuées
Action territoriale et éducative - Jeunesse			
Animation du territoire		143 741,40 €	143 741,40 €
Développement culturel	308 647,57 €		308 647,57 €
Développement de la pratique sportive	292 715,79 €	145 530,12 €	438 245,91 €
Développement du réseau routier	236 361,19 €		236 361,19 €
Développement économique	23 064,00 €		23 064,00 €
Développement touristique			
Education	3 768,08 €		3 768,08 €
Enjeux de centralité urbaine		445 277,00 €	445 277,00 €
Environnement, cours d'eau et développement durable	152 156,17 €		152 156,17 €
Circulations douces			
Gestion durable des déchets			
Lecture publique	8 063,69 €		8 063,69 €
Petite enfance	48 492,24 €		48 492,24 €
Projets d'intérêt local	188 232,31 €		188 232,31 €
Réseaux d'eau potable et assainissement			
Urbanisme, aménagement et application du droit des sols	37 364,00 €		37 364,00 €
Total général	1 298 865,04 €	734 548,52 €	2 033 413,56 €

S'agissant des projets inscrits au volet 1, l'effort financier du Département a particulièrement porté sur les travaux d'entretien et de rénovation des édifices culturels, dont l'Abbatiale de Surbourg, la construction et l'amélioration des équipements sportifs et socioéducatifs et le soutien aux opérations de voirie. Par ailleurs, la masse globale des subventions attribuées au titre du soutien aux projets d'intérêt local – dont le coût total hors taxes est inférieur à 50 000 € - a généré un engagement de 188 232,31 €.

Concernant le volet 2, le Conseil Général a principalement aidé les projets inscrits au titre de la centralité urbaine. A ce titre, la commune de Soultz-sous-Forêts a bénéficié d'une aide financière à hauteur de 445 277 € pour la construction d'un centre de services publics.

2 – Nouvelle programmation pour la période 2012 – 2014

Au vu des éléments exposés ci-dessus, et compte tenu de la décote appliquée sur l'enveloppe résiduelle du contrat par décision du Conseil Général en décembre 2012, il restait 2 249 693,50 € de crédits disponibles sur l'enveloppe contractualisée pour la période 2012 – 2014.

Le recensement des projets du territoire a permis d'établir la liste des projets sur lesquels portera l'effort financier du Département durant la seconde moitié du contrat de territoire.

Le tableau ci-après indique par thématique les subventions prévisionnelles susceptibles d'être attribuées au cours de ces trois années. Les aides à la voirie et pour les équipements sportifs et socioéducatifs constituent les domaines prioritaires pour les opérations inscrites au volet 1, alors que l'effort départemental au titre du volet 2 devrait principalement porter sur l'animation du territoire, au titre du soutien à divers projets portés par les deux intercommunalités.

Thématique	Volet 1	Volet 2	Total
Développement touristique		7 500,00 €	7 500,00 €
Animation du territoire		103 025,00 €	103 025,00 €
Développement du réseau routier	493 982,87 €		493 982,87 €
Circulations douces	43 934,80 €	10 000,00 €	53 934,80 €
Petite enfance	586 000,91 €		586 000,91 €
Education	118 914,09 €		118 914,09 €
Développement culturel	28 842,15 €		28 842,15 €
Lecture publique	4 098,93 €	19 940,00 €	24 038,93 €
Equipements sportifs et socioéducatifs	462 668,16 €	380 008,26 €	842 676,42 €

Le projet d'annexe financière, joint au présent rapport, est soumis à votre approbation avant sa diffusion aux collectivités membres du territoire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de développement et d'aménagement du territoire Hattgau-Soultzerland pour la période 2012-2014, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au rapport.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL